



Transport

FORMATION SPECIFIQUE Dite PASSERELLE - TRANSPORT DE MARCHANDISES

Réf de l'action : ECF T112 indice 04
Version 02 de l'IFP GRENOBLE

OBJECTIFS

Permettre au conducteur titulaire de la qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs, d'obtenir la qualification initiale de conducteur de transport de marchandises.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Conducteurs de véhicules pour la conduite desquels un permis C ou E (C) est requis, titulaires de la qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs et souhaitant détenir la qualification initiale de conducteur de transport de marchandises.
- Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou E(C) en cours de validité.
- Justifier de la qualification initiale de conducteur routier du transport de voyageurs.
- Nota : Les conducteurs justifiant du permis C ou E(C) et d'une expérience professionnelle, avant le 10/9/2009 sont dispensés de la formation passerelle.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules école.
- Livret de suivi de la formation.

EFFECTIFS

Théorie : 16 stagiaires maximum en salle. Pratique : 4 stagiaires maximum par véhicule. Les stagiaires peuvent être intégrés aux stages FIMO ou FCO marchandises.

HORAIRES

8H-12h / 13H-16H

DUREE

35 heures.

PROGRAMME

- Perfectionnement à la conduite rationnelle, axé sur les règles de sécurité.
- Application de l'ensemble des réglementations du transport et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle.
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale.
- Service, logistique.
- Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- Pour la partie théorique : QCM de 60 questions (recevabilité à 24 bonnes réponses).
- Pour la partie pratique : Contrôle continu.
- L'évaluation finale est réalisée par un Formateur Evalueur.

SANCTION VISEE

Formation spécifique dite passerelle pour le transport de marchandises, validée par la délivrance de la carte de qualification de conducteur.

Paraphe OF

Paraphe commanditaire